



COMMUNE DE CROZON (29)

AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA PALUE DIAGNOSTIC ET ÉTUDE D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

PHASE 3 - DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU SCÉNARIO RETENU
ET DÉFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX



SOMMAIRE

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	3	APPROCHE RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE AU REGARD DU PROJET	39
MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	4	UN MILLEFEUILLE ADMINISTRATIF ET DE RÉGLEMENTATIONS	40
Contenu et étapes de la mission	4	RÉCAPITULATIF	44
MÉTHODOLOGIE DE LA PHASE 3	5	Principales procédures règlementaires applicables au projet	44
Description détaillée du scénario retenu et définition du programme de travaux	5		
RAPPEL DU SCÉNARIO CHOISI	7	MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	45
Scénario 4 - Le contournement du site de la Palue	7	CONTRAINTES DE MISE EN OEUVRE	46
RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	8	SCHÉMA DE L'ÉVOLUTION PROGRAMMÉE DU SITE	47
Les grandes étapes du processus participatif ayant conduit à adopter le projet	8	PLANNING DES ÉTUDES À VENIR ET DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET	48
		Les grandes étapes	48
LE PROJET	9	PROCHAINES ÉCHÉANCES	49
L'EXISTANT	10		
Plan général	10		
Un projet au coeur d'un site exceptionnel aux multiples enjeux	11		
OBJECTIFS ET PROGRAMME	12		
Les ambitions du projet	12		
LE PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT	13		
Les invariants / données qui composent le projet	14		
SYNTHÈSE PROGRAMMATIQUE/FONCTIONNEMENT	16		
Projet	16		
SCHÉMA D'ACCÈS AU SITE DE LA PALUE	17		
Accès viaire et stationnements	17		
SCHÉMA TOURISTIQUE ET DE DÉCOUVERTE DU SITE	18		
PLAN D'ENSEMBLE (STADE PRÉ-ESQUISSE)	19		
SECTEUR 1 AU NORD, AMÉNAGER LE SITE POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC	20		
Création d'un nouvel accès et d'une aire de stationnement	20		
La nouvelle voie d'accès	21		
L'aire de stationnement	23		
L'accès piéton principal à la plage de la Palue	25		
SECTEUR 2 LA ROUTE DE LA PALUE	27		
La route de la Palue	27		
SECTEUR 3 AU SUD, LA DUNE DE LA PALUE, LA RENATURATION	28		
La dune de la Palue : restaurer les espaces dégradés et clarifier les accès plage	28		
Le débouché de la route de la Palue : une nouvelle entrée piétonne	32		
L'actuelle aire de dépôt : renaturation de la dune et mise en valeur du sentier	34		
STRATÉGIE DE RENATURATION ET DE PROTECTION DE LA DUNE	36		
STRATÉGIE DE GESTION DU SITE	37		
SURFACE AMÉNAGÉE/RENATURÉE	38		



CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

CONTENU ET ÉTAPES DE LA MISSION

LE CONTENU DE LA MISSION

- Phase 1 : diagnostic (état des lieux, problématiques, enjeux) et préfiguration des scénarios
- Phase 2 : scénarios d'aménagement
- Phases 3 et 4 : scénario retenu - présentation locale du projet et du programme des travaux
- Phase 5 : assistance à la maîtrise d'ouvrage



PHASE 1 DIAGNOSTIC ET PRÉFIGURATION DES SCÉNARIOS

LES OBJECTIFS :

- ▶ Produire un diagnostic multi-thématique, une vision commune du territoire.
- ▶ Préfigurer des scénarios
 - Analyse territoriale (contraintes géographiques, réglementaires, foncières ; caractéristiques paysagères et naturalistes ; les principes de gouvernance, de gestion ; flux et usages)
 - Attentes des usagers

PHASE 2 SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT

LES OBJECTIFS :

- ▶ Proposition de 2/3 scénarios d'aménagement contrastés.
- ▶ Pour chacune des solutions proposées :
 - Définir et dessiner le plan global d'aménagement du site : croquis, coupes et plans d'ensemble
 - Détailler le devenir des éléments construits et routiers, des cheminements
 - Détailler le devenir des paysages
 - Définir les avantages et les inconvénients de chaque scénario pour les usagers (temps de marche, gain de quiétude...)
 - Proposer une approche du prix de d'investissement et de fonctionnement

PHASE 3 ET 4 SCÉNARIO RETENU - PRÉSENTATION LOCALE DU PROJET ET DU PROGRAMME DES TRAVAUX

LES OBJECTIFS :

- ▶ **PARTICIPER À LA PRÉSENTATION LOCALE DU PROJET**
 - ▶ Communiquer largement sur le projet retenu
- ▶ **PROPOSER UN PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE TRAVAUX**
 - ▶ Affiner les éléments du scénario retenu
 - ▶ Définir un programme de travaux et d'études complémentaires éventuelles
 - ▶ Définir une enveloppe financière
 - Dessiner le plan global d'aménagement du site : croquis, coupes et plan d'ensemble et de détails
 - Détailler le devenir des éléments construits (maison, murets, bancs, clôtures, etc.)
 - Détailler le devenir de la végétation en place (coupe, taille, etc.) et indiquer les modalités de gestion future
 - Définir les spécifications techniques définissant les exigences qualitatives et quantitatives, la nature des matériaux utilisés, les contraintes de mise en oeuvre, etc.
 - Présenter le coût détaillé des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un métré précis

PHASE 5 ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

LES OBJECTIFS :

- ▶ **ASSISTANCE À LA RÉDACTION DE LA CONSULTATION**
 - ▶ Préparation des éléments techniques
- ▶ **ASSISTANCE À L'ANALYSE DES OFFRES**
 - ▶ Analyse des offres remises à l'issue de la consultation de recrutement de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.
- ▶ **ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE JUSQU'À LA PHASE AVANT-PROJET**
 - ▶ Veiller à la cohérence du projet proposé par le maître d'oeuvre avec les attentes du maître d'ouvrage

MÉTHODOLOGIE DE LA PHASE 3

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU SCÉNARIO RETENU ET DÉFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

OBJECTIFS :

Affiner le scénario retenu, afin de définir un programme de travaux et d'études complémentaires éventuelles et une enveloppe financière



- Dessiner le plan global d'aménagement du site : croquis, coupes et plan d'ensemble et de détails
 - *Stade pré-esquisse (établi sur la base d'une photo aérienne et du cadastre) > objectif gabariser les aménagements*
 - *Schémas programmatique (accès, stationnements, etc...)*
- Détailler le devenir des éléments construits (maison, murets, bancs, clôtures, etc.)
- Détailler le devenir de la végétation en place (coupe, taille, etc.) et indiquer les modalités de gestion future
 - *Stratégie de renaturation du site*
- Définir les spécifications techniques définissant les exigences qualitatives et quantitatives, la nature des matériaux utilisés, les contraintes de mise en oeuvre, etc.
 - *Définition d'ambiances du projet (matériaux, mobiliers)*
 - *Quelles attentes sur l'aspect contraintes de mise en œuvre ?*
- Présenter le coût détaillé des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un métré précis
 - *Tableau des coûts de travaux décomposé par secteurs*
- Planning
 - *Identification des études complémentaires MOE, missions techniques (ex : plan topographique), études environnementales et réglementaires + délais*
- Schéma de l'évolution programmée du site (travaux)



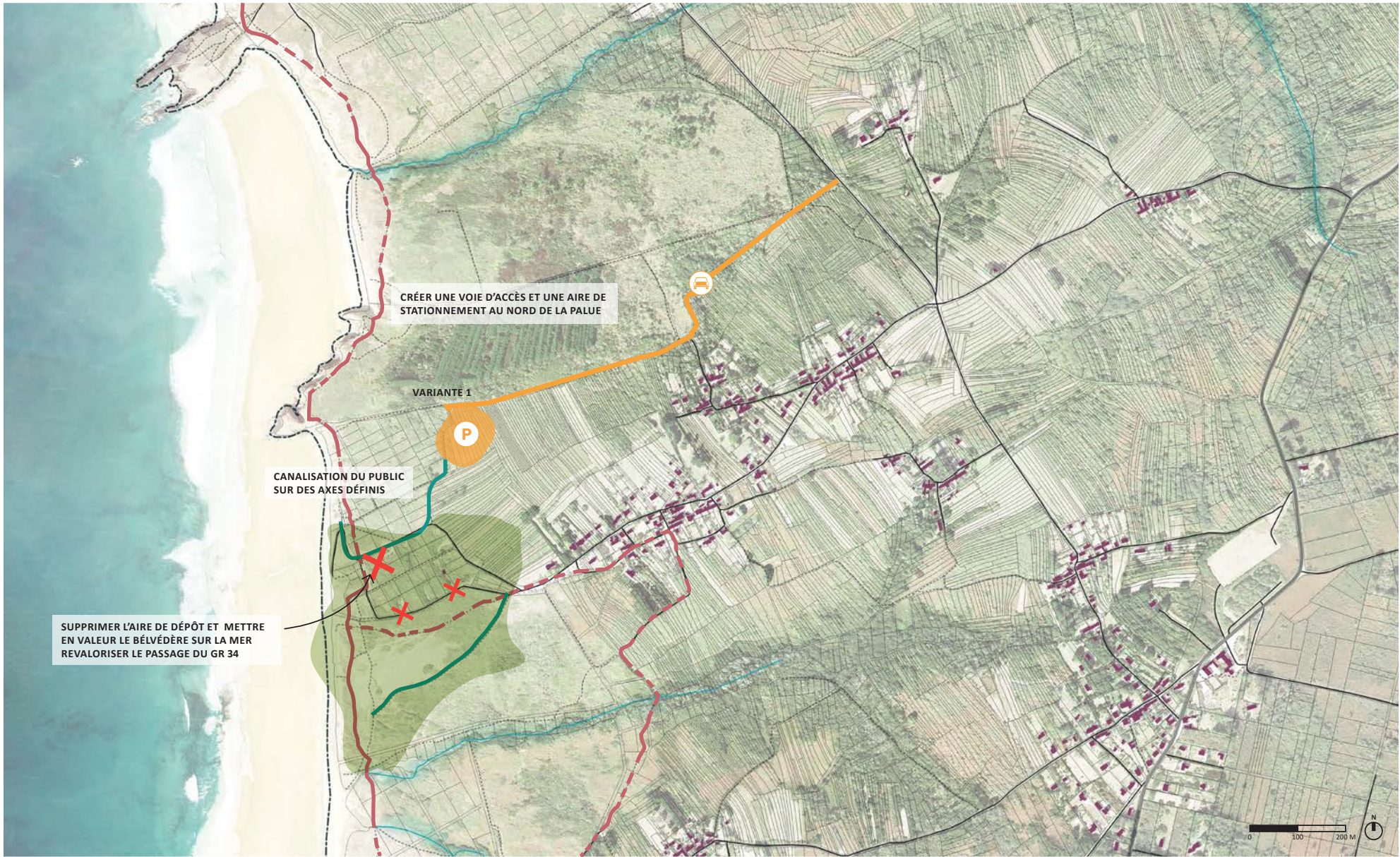
RAPPEL DES OBJECTIFS ET AMBITIONS DU PROJET

RAPPEL DU SCÉNARIO CHOISI

SCÉNARIO 4 - LE CONTOURNEMENT DU SITE DE LA PALUE

SCHEMA D'INTENTIONS DU SCENARIO 4 PROPOSE EN PHASE 2 (MARS 2024)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024



LES ENJEUX DES 4 PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT :

- Gestion des accès, des stationnements et des différentes mobilités
- Résilience par rapport à la fragilité du milieu naturel
- Prise en compte de tous les acteurs du territoire (usagers, riverains, touristes)
- Compréhension de la nécessaire préservation d'un site aussi riche que fragile - facilité de repérage et d'information

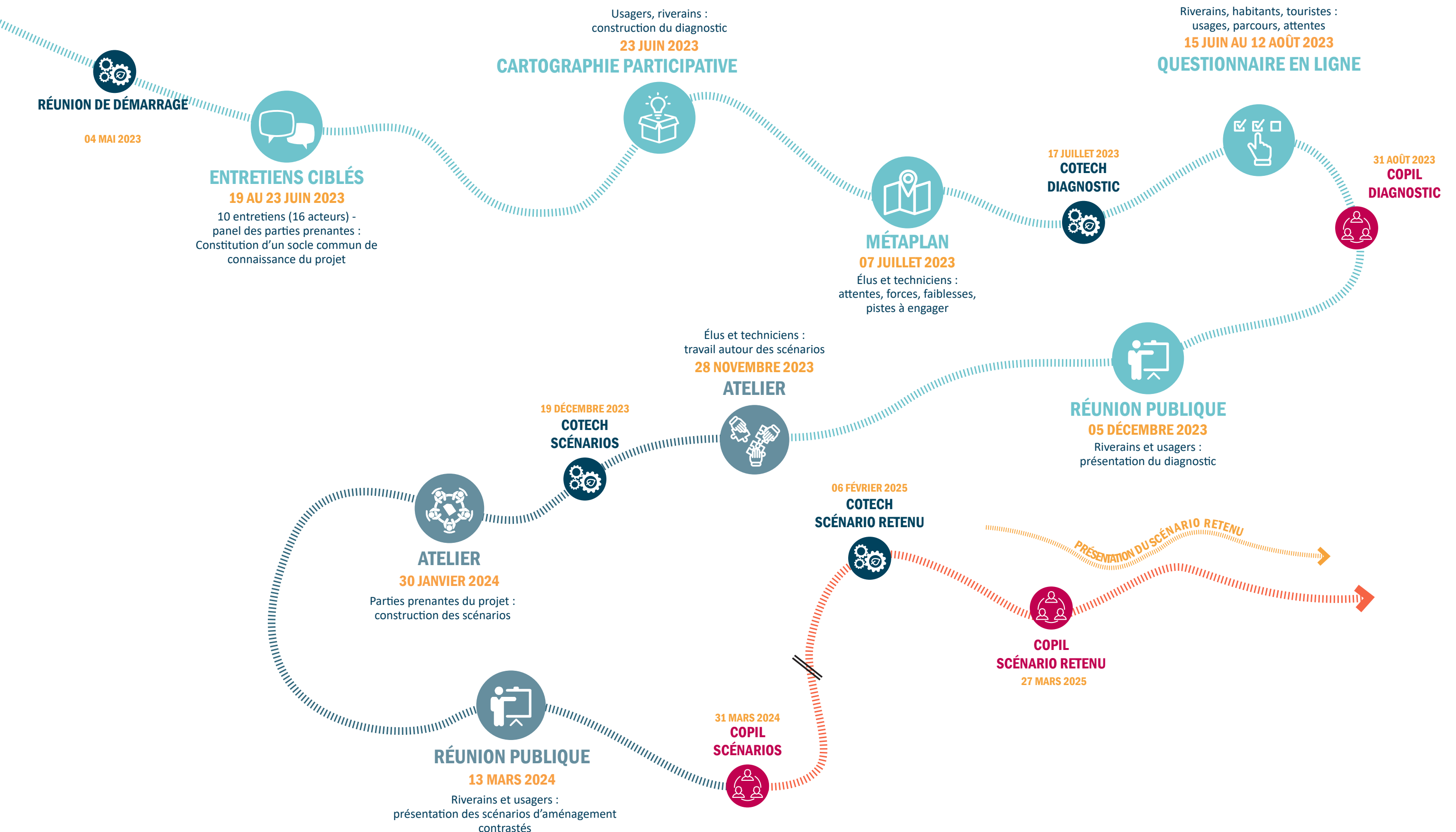
LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT CHOISIE DÉFINIT LES ORIENTATIONS SUIVANTES :

- La suppression des aires de stationnement et les voies de circulation depuis le village de Brégoulou
- Une canalisation du public sur des axes définis
- La création d'une voie d'accès et d'une aire de stationnement au nord du site de la Palue
- Une renaturation de l'ensemble des anciens périmètres de stationnement et une requalification de la dune à périmètre constant

- ▶ TROUVER UN COMPROMIS ENTRE ACCUEIL DU PUBLIC ET PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE
- ▶ CONCILIER L'ACCUEIL TOURISTIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
- ▶ ASSURER ET DÉFENDRE LE LIBRE-ACCÈS DE CHAQUE CITOYEN AU LITTORAL POUR TOUTES LES PRATIQUES, ACCOMPAGNER LA RÉFLEXION SUR LES AMÉNAGEMENTS ET LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

LES GRANDES ÉTAPES DU PROCESSUS PARTICIPATIF AYANT CONDUIT À ADOPTER LE PROJET





LE PROJET

CONTOURNEMENT DU SITE DE LA PALUE

L'EXISTANT

PLAN GÉNÉRAL



UN PROJET AU COEUR D'UN SITE EXCEPTIONNEL AUX MULTIPLES ENJEUX

UN SITE À AMÉNAGER EN LIMITANT L'IMPACT

Les enjeux :

- Aménager une voie et penser les limites
- Créer une aire de stationnement naturelle et intégrée qui respectent les caractéristiques du site
- Canaliser le public sur des axes définis
- Requalifier les accès à la plage



UN SITE DÉGRADÉ À RENATURER

Les enjeux :

- Des stationnements à supprimer et à renaturer
- Contraindre afin d'éviter les stationnements sauvages
- Canaliser le public sur des axes définis
- Requalifier les accès à la plage



OBJECTIFS ET PROGRAMME

LES AMBITIONS DU PROJET

OBJECTIFS

- Gestion des accès, des stationnements et des différentes mobilités
- Résilience par rapport à la fragilité du milieu naturel
- Prise en compte de tous les acteurs du territoire (usagers, riverains, touristes)
- Compréhension de la nécessaire préservation d'un site aussi riche que fragile - facilité de repérage et d'information

PROGRAMME

- La suppression des aires de stationnement et les voies de circulation depuis le village de Brégoulou
- Une canalisation du public sur des axes définis
- La création d'une voie d'accès et d'une aire de stationnement au nord du site de la Palue (capacité de +/- 200 places, à confirmer), qui prennent en compte les exigences en espaces remarquables du littoral
- Une renaturation de l'ensemble des anciens périmètres de stationnement et une requalification de la dune à périmètre constant
- Le maintien d'un accès secours à la plage de la Palue

LE PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT

GESTION DES ACCÈS, DES STATIONNEMENTS ET DES MOBILITÉS

Afin de limiter la saturation du site et de réduire son empreinte écologique, le projet prévoit la **suppression des aires de stationnement situées à proximité immédiate du littoral**, notamment à partir du village de Brégoulou. Une nouvelle aire, aménagée au nord du site de la Palue, servira de pôle d'accueil et de répartition des flux. Ce déplacement permet de **désenclaver les espaces naturels sensibles et d'organiser l'arrivée des visiteurs de manière progressive et encadrée**.

L'accès au site se fera via une voie réaménagée, conçue pour **pacifier la circulation routière**. Des dispositifs de ralentissement (chicanes, alternats, revêtement texturé) marqueront l'entrée dans un espace naturel sensible, induisant une conduite plus respectueuse.

Une chaussée de 5,50 m accueille les véhicules motorisés, accompagnée d'une bande drainante de 0,50 m qui assure le traitement des eaux pluviales. L'insertion paysagère est soignée : talus reconstitués, végétalisation adaptée, et choix de matériaux permettant une fusion visuelle avec l'environnement naturel. La route de la Palue sera également repensée dans un esprit de mobilité apaisée, au bénéfice des piétons, cyclistes et riverains.

RÉSILIENCE ET PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL

L'un des objectifs majeurs du projet est de **réparer les atteintes portées aux milieux naturels par des usages intensifs et désorganisés**. Les anciens espaces de stationnement, en particulier ceux situés en bordure de plage, seront **renaturés** afin de rétablir les continuités écologiques et de **renforcer la résilience du site** face aux effets du changement climatique.

La dune, élément structurant du paysage littoral, sera **requalifiée à périmètre constant**, préservant son rôle de barrière naturelle contre l'érosion tout en accueillant une biodiversité adaptée. L'aire de dépôt, anciennement utilisée comme parking du bas, sera **définitivement fermée** et restituée à l'environnement naturel.

La route d'accès à la plage sera maintenue dans sa forme actuelle, mais **fermée à la circulation motorisée, à l'exception des véhicules d'urgence et des services techniques**. Cette restriction permet de **préserver la tranquillité du site** tout en maintenant l'accessibilité pour les services.

CANALISATION DES FLUX ET INFORMATION DES USAGERS

Pour limiter la pression anthropique sur les milieux sensibles, l'aménagement prévoit une **canalisation rigoureuse des flux piétons**. Des cheminements définis, balisés et adaptés au terrain guideront les visiteurs vers les principaux points d'intérêt, tout en évitant le piétinement anarchique et la création de sentiers sauvages.

La signalétique, discrète et harmonisée avec le paysage, jouera un double rôle : informer les usagers sur les particularités écologiques du site et les sensibiliser aux comportements respectueux.

PRISE EN COMPTE DES ACTEURS LOCAUX

Conscient de l'ancrage local du site et de ses multiples usages, le projet a été construit en lien étroit avec les acteurs du territoire : habitants, associations environnementales, usagers, communes et intercommunalité. Cette concertation a permis de **mieux comprendre les attentes et les tensions**, et de co-construire des réponses adaptées à l'identité du lieu.

LES INVARIANTS / DONNÉES QUI COMPOSENT LE PROJET

PROGRAMME - LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES «ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL»

AIRE DE STATIONNEMENT NATURELLE EN ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL

ces aires pourront être autorisées :

- Si elles sont indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation des espaces ;
- Si elles n'entraînent pas d'accroissement des capacités de stationnement ;
- Si aucun autre lieu d'implantation n'est possible ;
- Si elles ne sont ni cimentées ni bitumées ;

Obligations d'aménagement :

Les aménagements doivent être conçus de manière à **permettre un retour du site à l'état naturel** ; ces aires font l'**objet d'un aménagement paysager**, de telle sorte que le stationnement n'altère pas le caractère remarquable de l'espace.

Préalablement à leur autorisation, toutes les aires de stationnement situées dans les espaces remarquables sont soumises à enquête publique, sans condition de seuil.

CRÉATION DE ROUTES

L'article L. 146-7 du code de l'urbanisme régit les règles de construction des routes nouvelles à proximité du littoral. Cet article énonce que :

- Les nouvelles routes de transit sont localisées à une distance minimale de 2.000 mètres du rivage.
- La création de nouvelles routes sur les plages, cordons lagunaires, dunes ou en corniche est interdite.
- Les nouvelles routes de desserte locale **ne peuvent être établies sur le rivage ni le longer.**
- Dans la bande des 100m du rivage L'aménagement de nouvelles routes est possible dans les espaces urbanisés uniquement ou lorsqu'elles sont nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

La commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites doit être consultée sur l'impact de l'implantation d'une nouvelle route sur l'environnement.

ANALYSE DES BESOINS - CAPACITÉ DE STATIONNEMENT

CAPACITÉ DE STATIONNEMENT

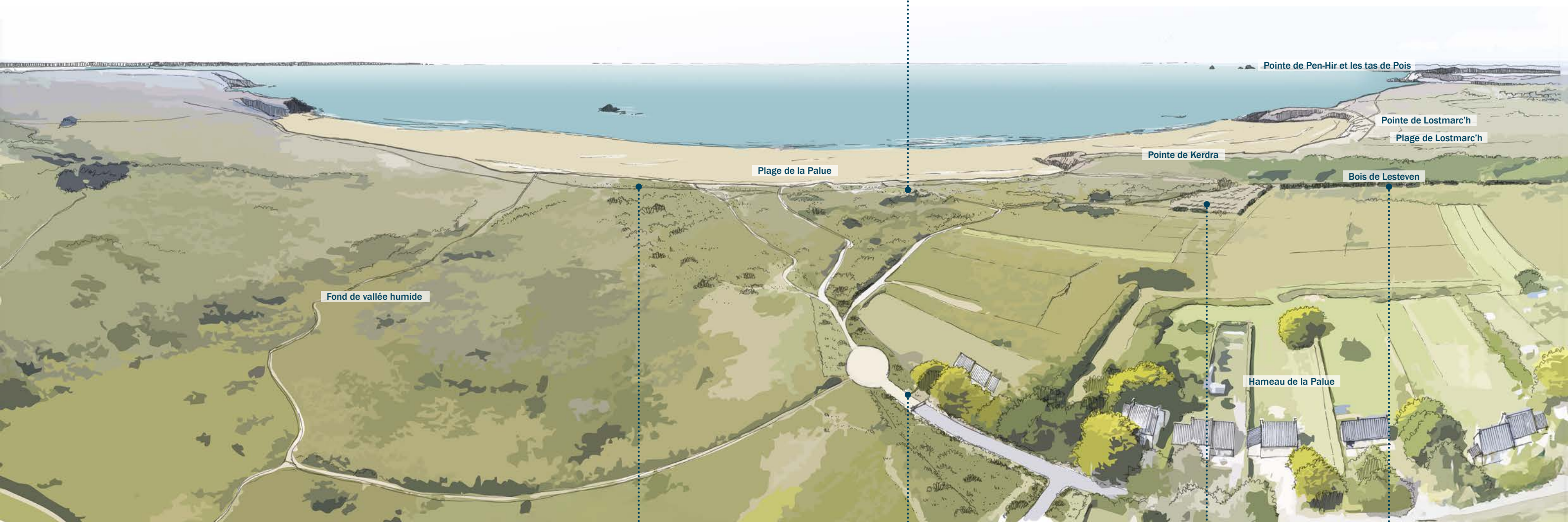
ANALYSE DE L'EXISTANT (estimation sur la base d'un comptage au moment des piques de fréquentation)

- Aire de dépôt (parking du bas) : 40 places
- Alvéoles (aujourd'hui condamnées) : 20 / 30 places
- Parking du haut : 80 places
- Var Poul : 30 places
- Stationnements anarchiques : 20/30 places
- Kerdroën : 85 / 100 places

TOTAL = +/- 200 PLACES (HORS KERDROËN)

Renaturation de la dune de la Palue

- renaturation de l'ensemble des anciens périmètres de stationnement
- actuelle aire de dépôt : mise en valeur du belvédère sur la mer et revalorisation du passage du GR34



Balisage de cheminements
- renaturation des sentiers sauvages et canalisation du public sur des axes définis

Débouché de la route de la Palue
suppression des stationnements
requalification de l'entrée de la Palue, création d'une zone de retournement pour les services, renaturation

Création d'une aire de stationnement au nord de la Palue
capacité : environ 200 places, espace de stationnement à la journée, intégration paysagère de l'aménagement

Création d'une voie d'accès en double sens
Requalification d'un chemin existant

SYNTHÈSE PROGRAMMATIQUE/FONCTIONNEMENT

PROJET

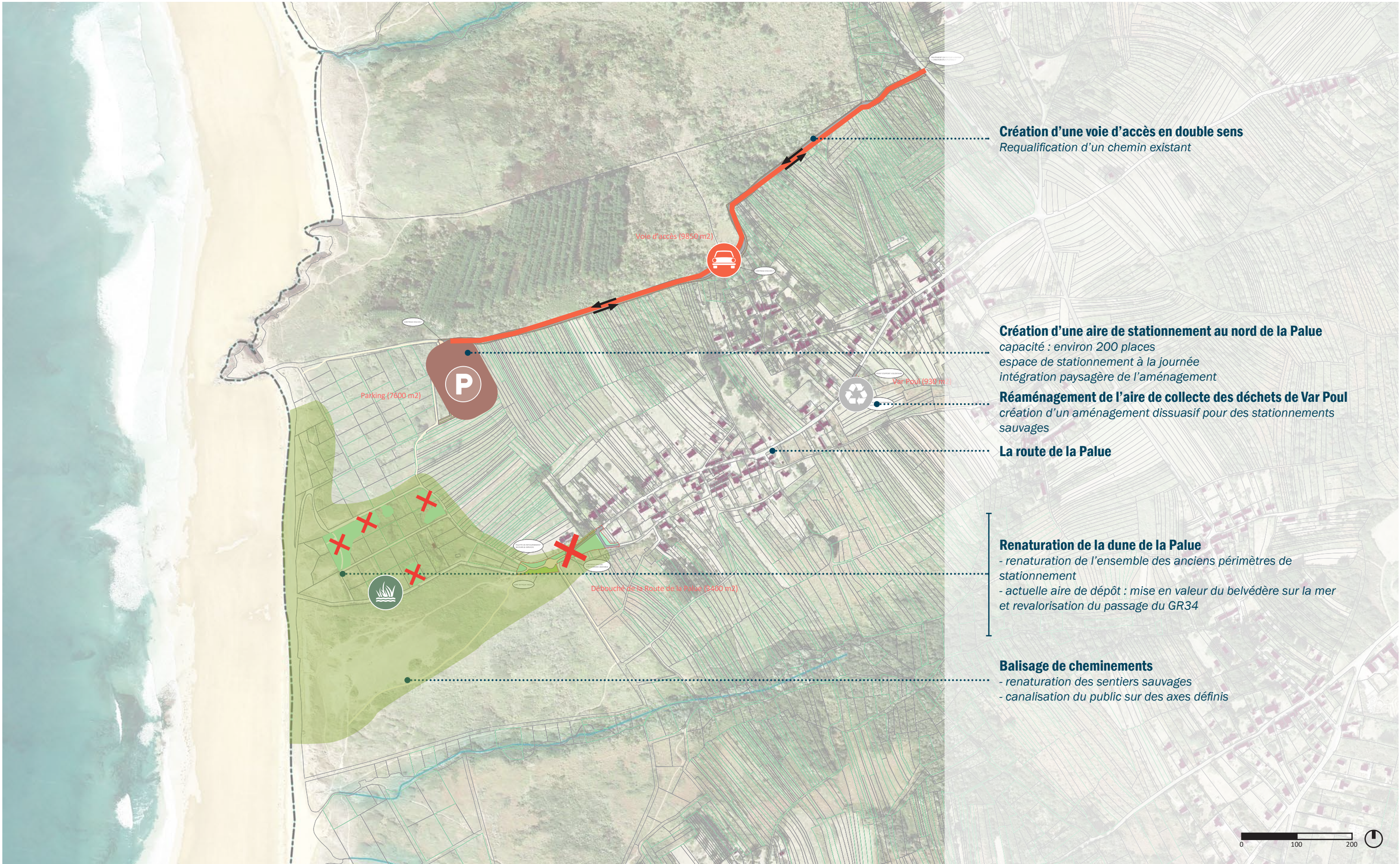
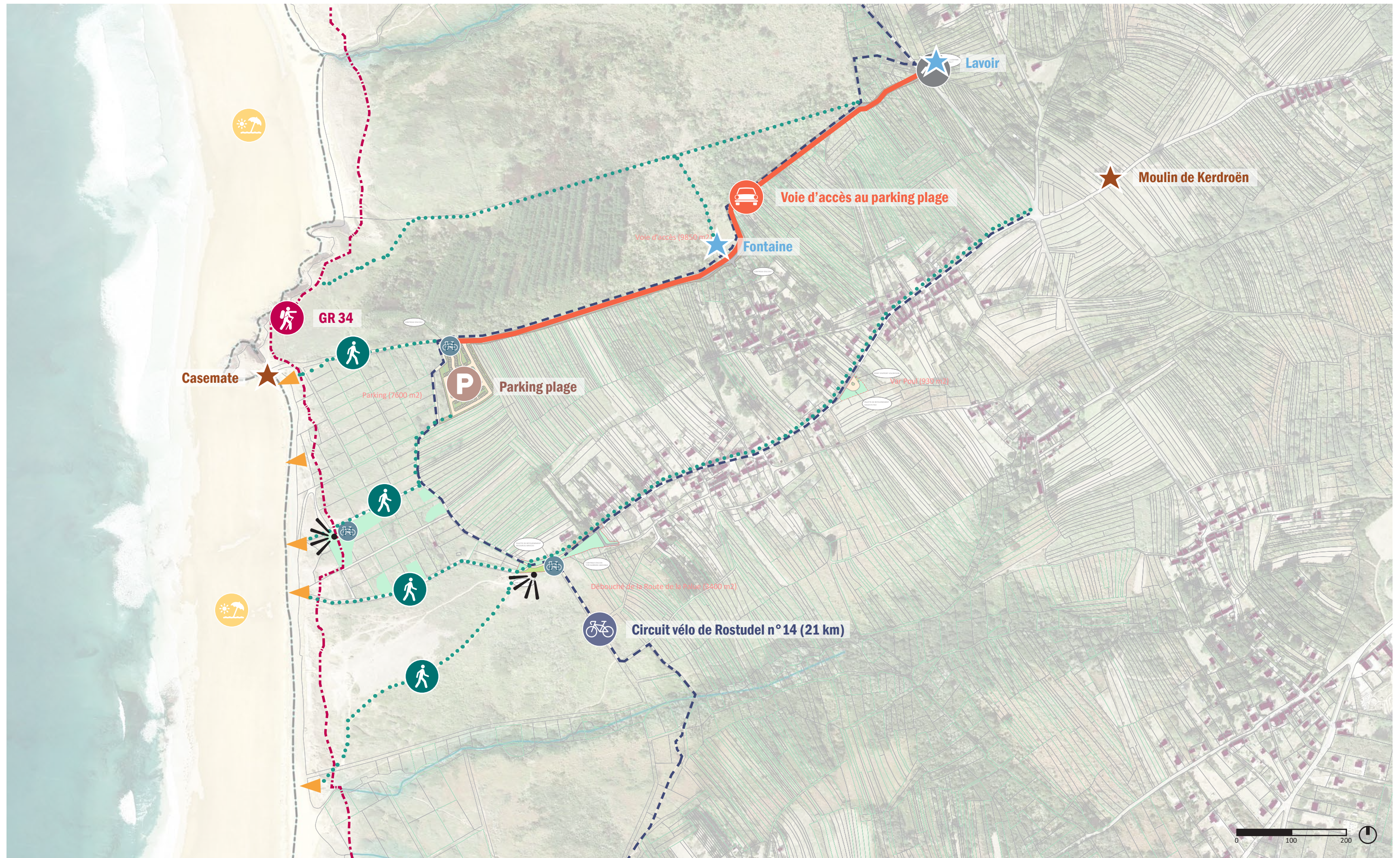


SCHÉMA D'ACCÈS AU SITE DE LA PALUE

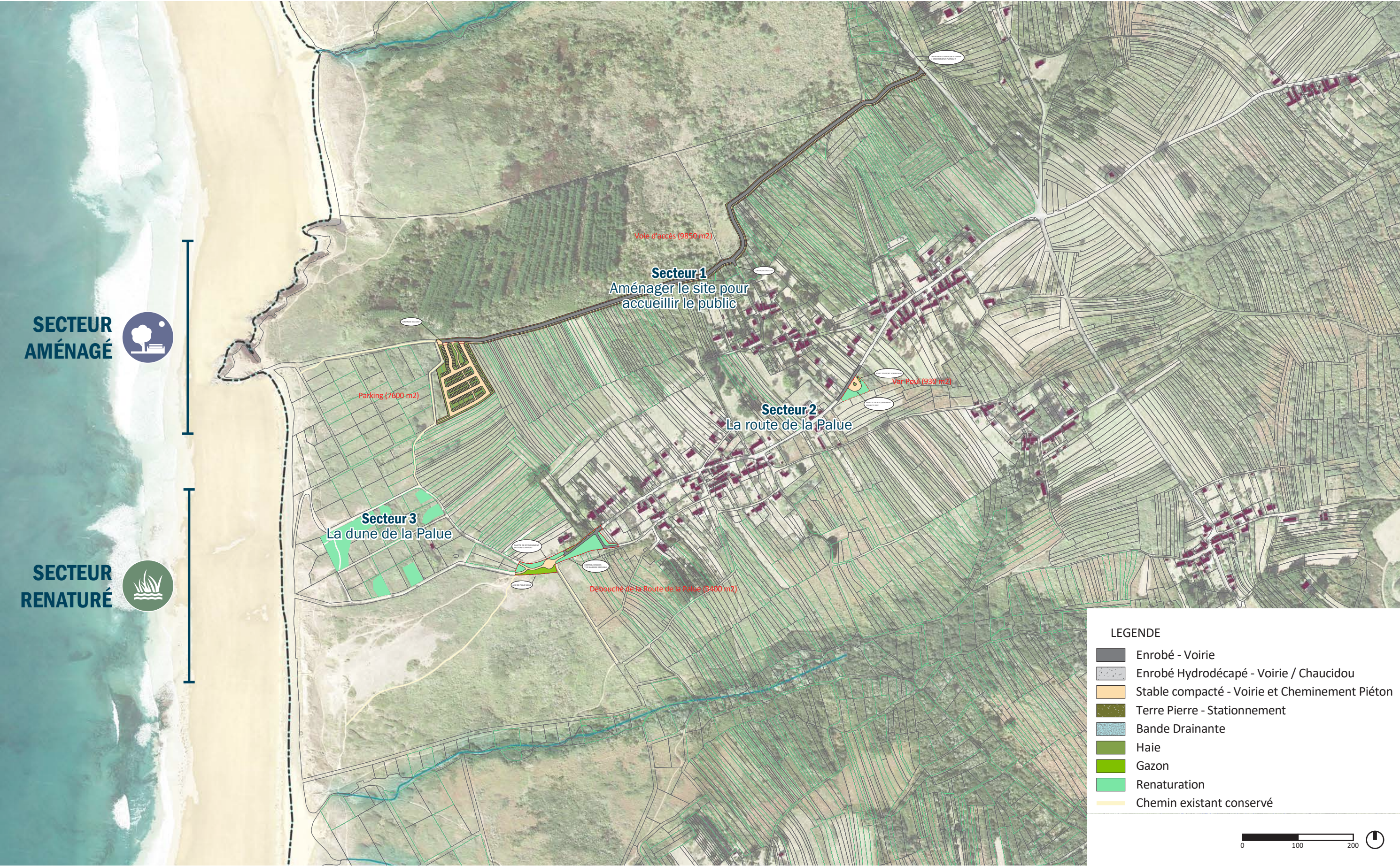
ACCÈS VIAIRE ET STATIONNEMENTS



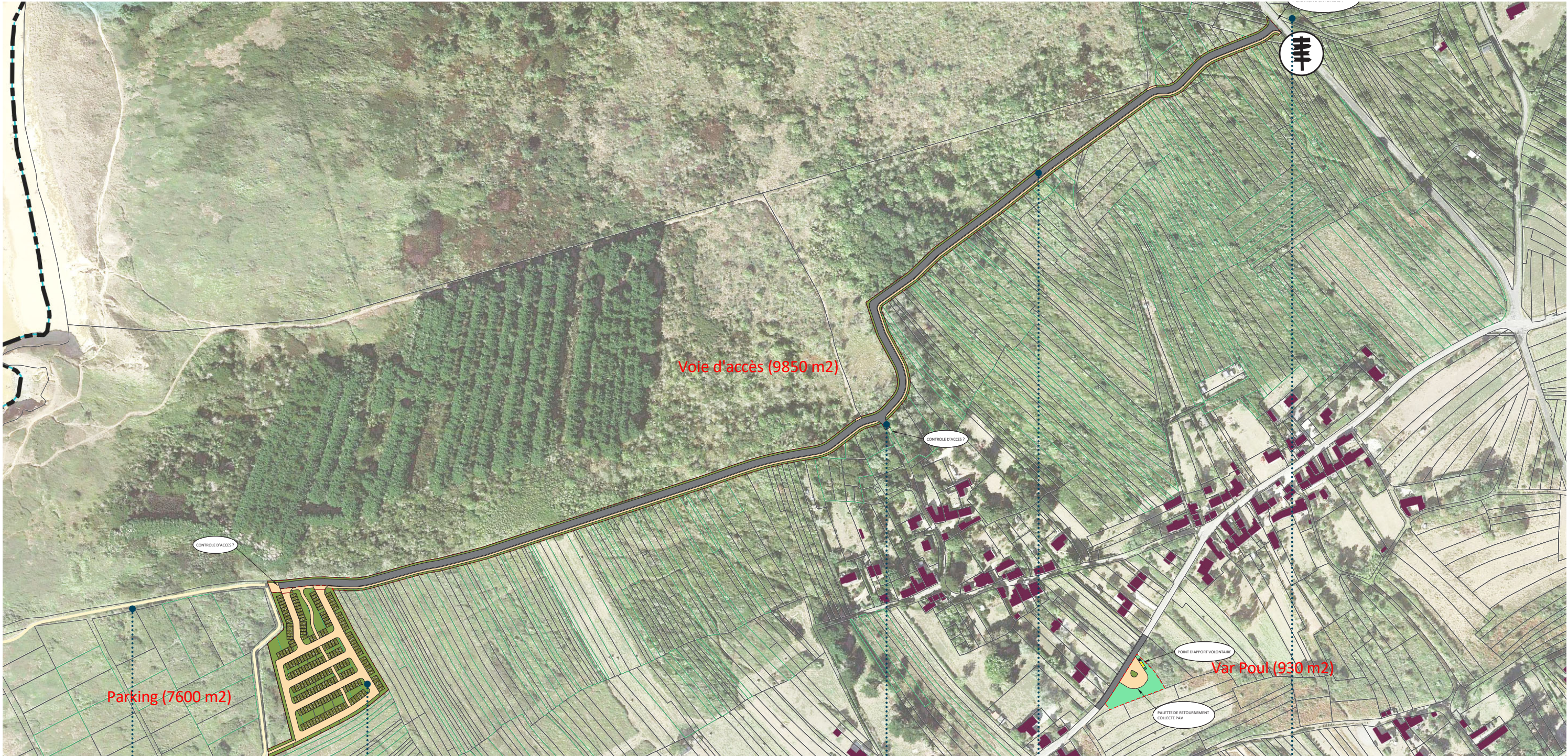
SCHÉMA TOURISTIQUE ET DE DÉCOUVERTE DU SITE



PLAN D'ENSEMBLE (STADE PRÉ-ESQUISSE)



SECTEUR 1 AU NORD, AMÉNAGER LE SITE POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC
CRÉATION D'UN NOUVEL ACCÈS ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT



Cheminement piéton d'accès à la plage
reprise d'un cheminement existant

Aire de stationnement
capacité +/- 200 places
intégration paysagère

Connexion routière au hameau de Lesteven
mise en place d'un contrôle d'accès ?

Nouvelle voie
5,50 m de voie double sens + bande drainante et reconstitution d'un talus bocager

Création d'un nouvel accès sur la route de Saint-Hernot à Runcadic
Traitement du carrefour à clarifier : création d'un plateau

LA NOUVELLE VOIE D'ACCÈS



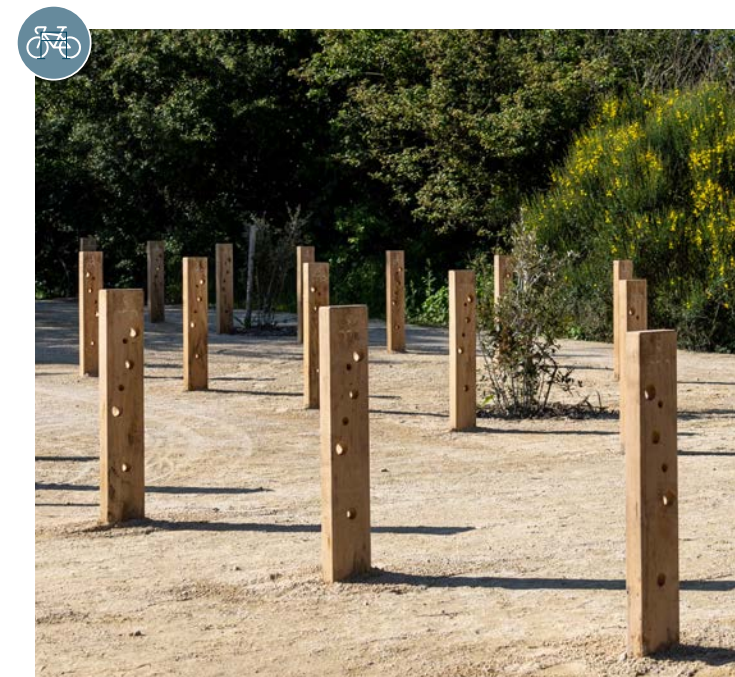
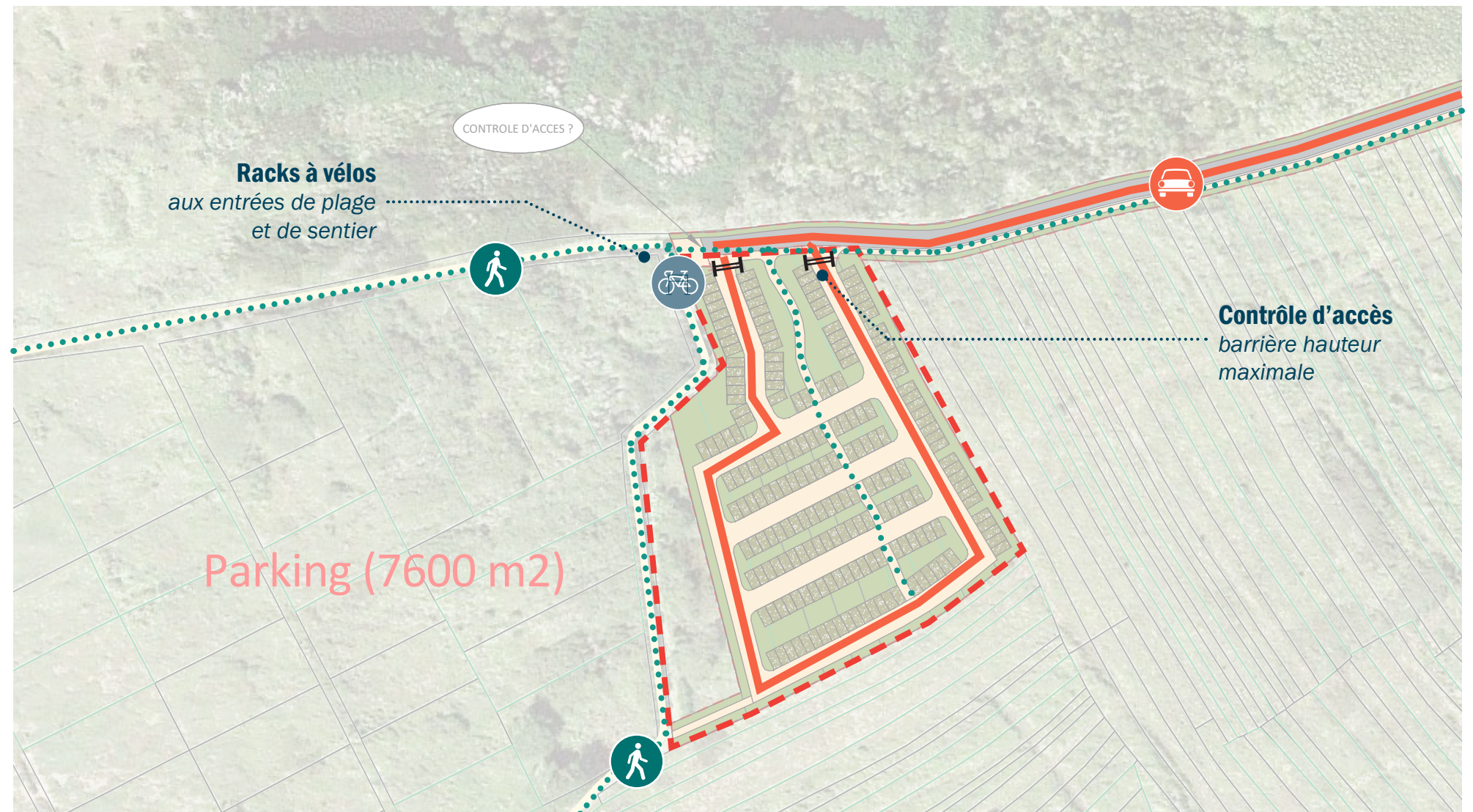


L'AIRE DE STATIONNEMENT

PROGRAMME AIRE DE STATIONNEMENT NATURELLE

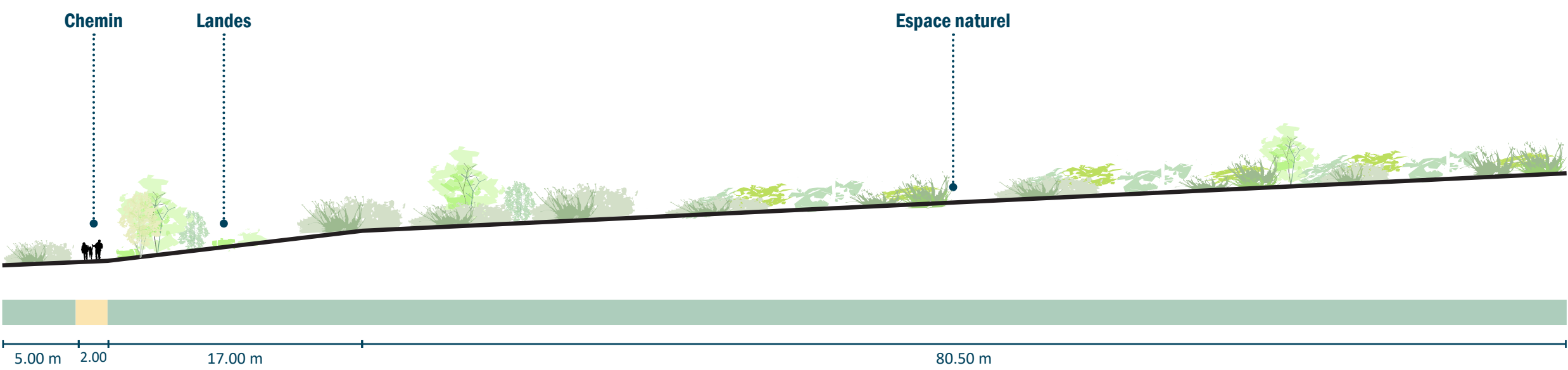
- Penser l'intégration paysagère
- Penser une gestion des eaux pluviales intégrée
- Respecter la topographie du site
- Penser une capacité de stationnement équivalente à la situation actuelle : capacité de +/- 200 places (à confirmer à l'instruction du dossier avec les services de l'Etat)
- Proposer des matériaux permettant un retour au site
- Limiter les terrassements (ni évacuation, ni apport de matériaux)

SURFACE : 7600 M²

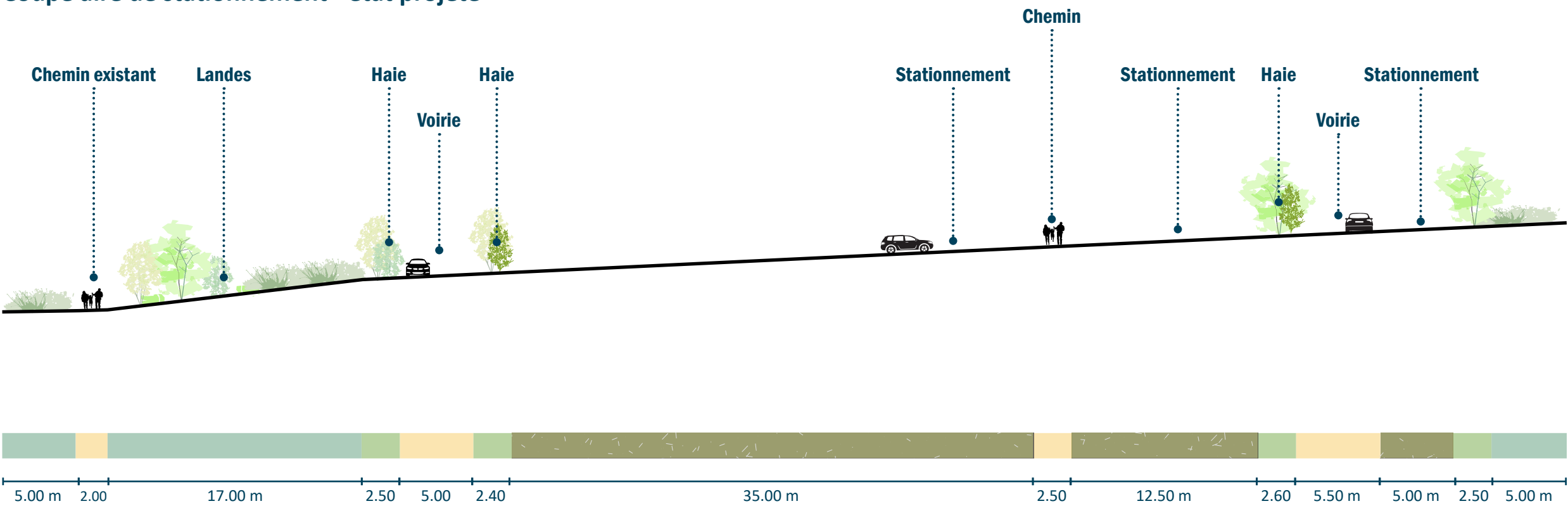


COUPE AIRE DE STATIONNEMENT

Coupe aire de stationnement - état existant



Coupe aire de stationnement - état projeté



L'ACCÈS PIÉTON PRINCIPAL À LA PLAGE DE LA PALUE

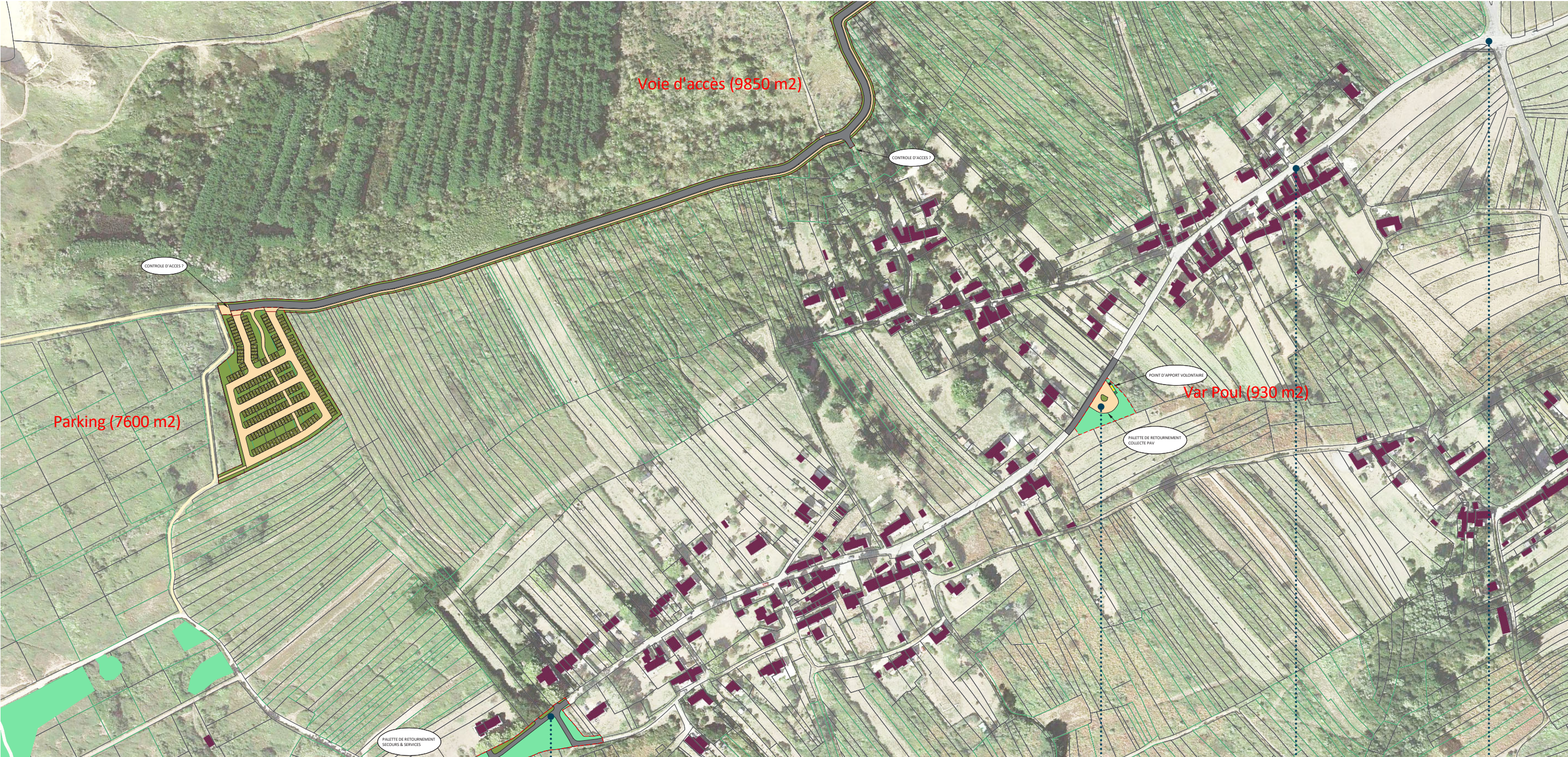




**MAINTIEN DU CHEMIN EXISTANT
DANS SON ÉTAT ACTUEL**

SECTEUR 2 LA ROUTE DE LA PALUE

LA ROUTE DE LA PALUE



Réaménagement du débouché de la route de la Palue

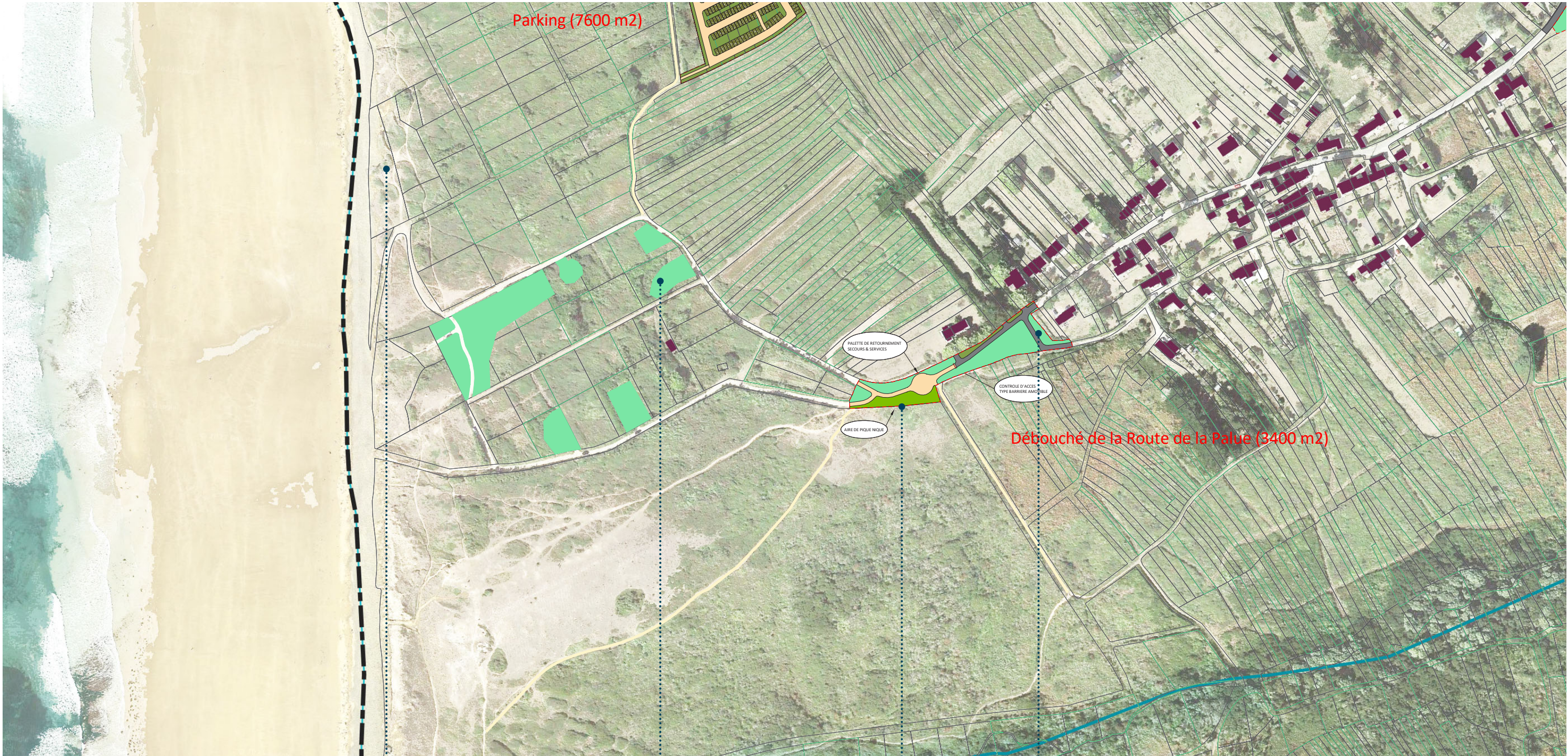
Maintien de la route de la Palue pas d'intervention d'aménagement

Signalétique à l'entrée de la route de la Palue

Réaménagement de Var Poul
habillage des points d'apport volontaire
création d'une palette de retournement pour les PAV,
renaturation et mise en défens

SECTEUR 3 AU SUD, LA DUNE DE LA PALUE, LA RENATURATION

LA DUNE DE LA PALUE : RESTAURER LES ESPACES DÉGRADÉS ET CLARIFIER LES ACCÈS PLAGE



Clarifier et sécuriser les accès à la plage

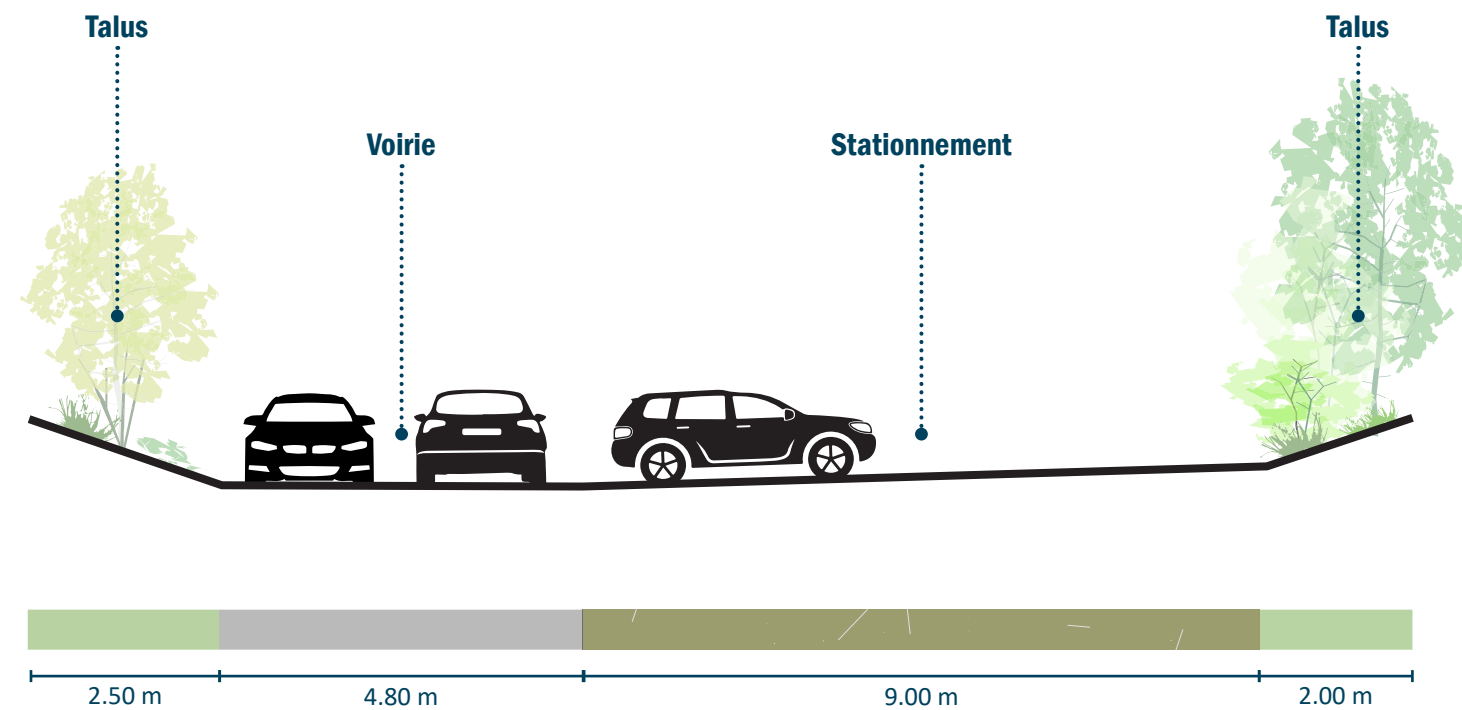
Renaturer les espaces de stationnement

Réménager le débouché de la route de la Palue

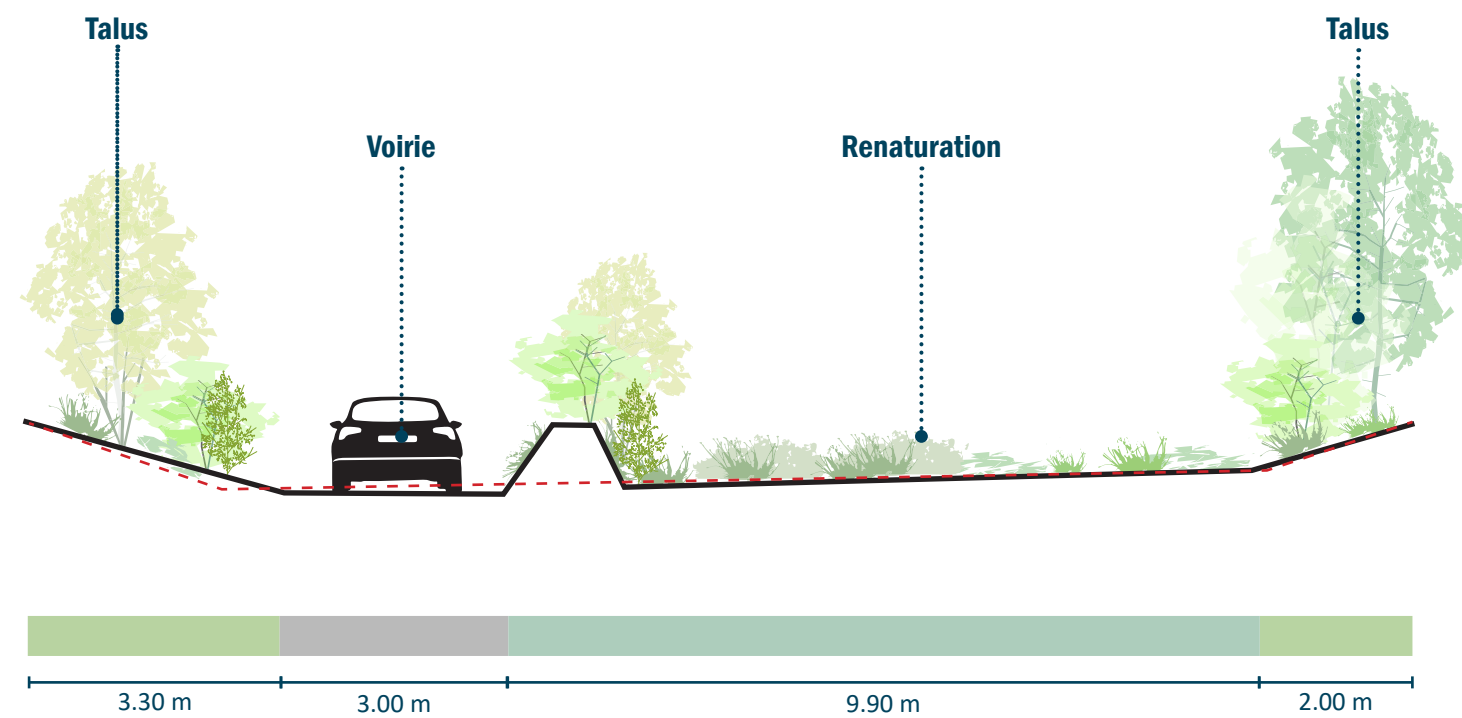
Supprimer l'ensemble des stationnements, renaturer et recréer des talus en limite de voie

Renaturer, aménager un cheminement et une placette pour les services techniques

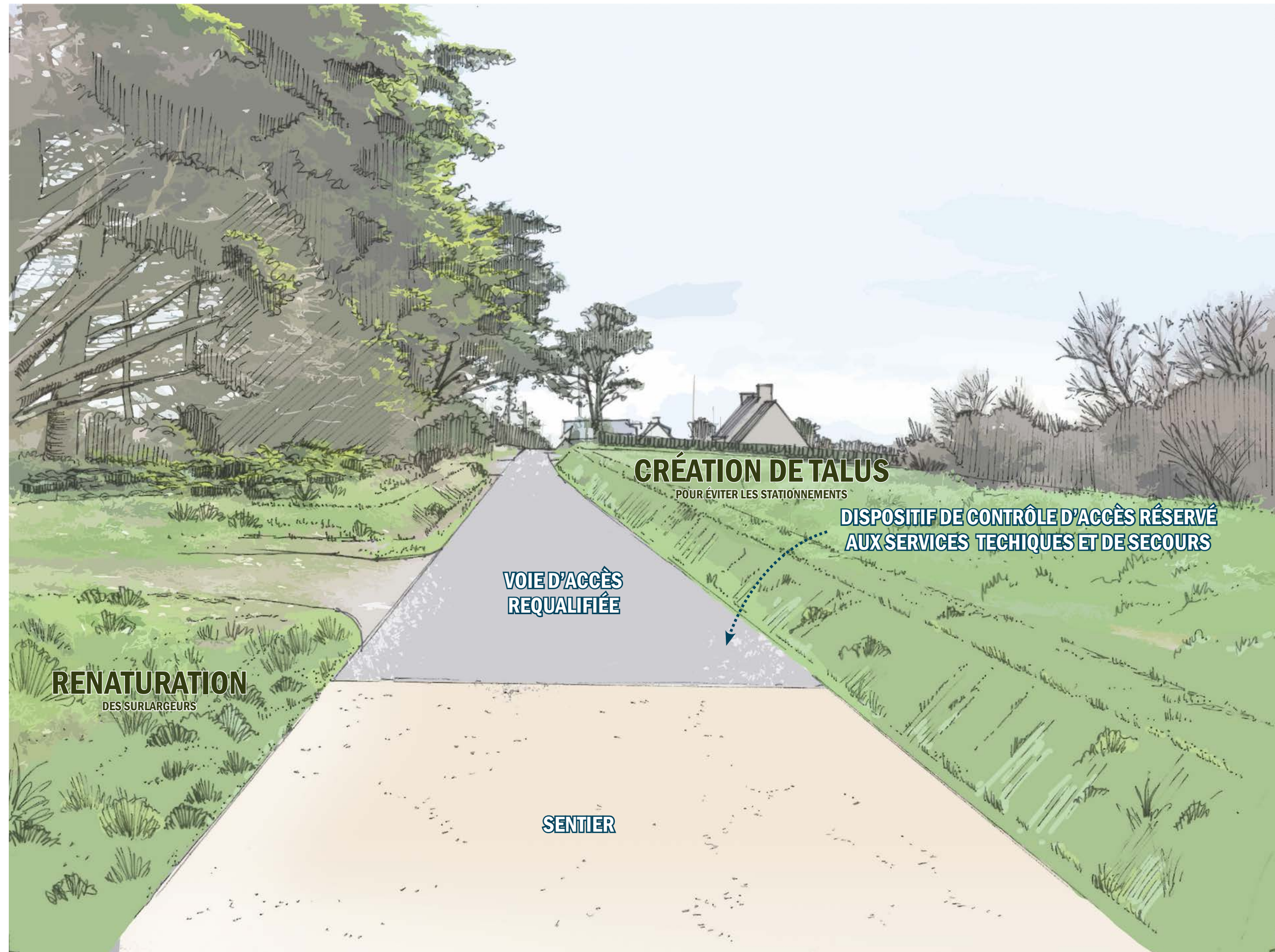
Coupe aire de stationnement - état existant



Coupe aire de stationnement - état projeté

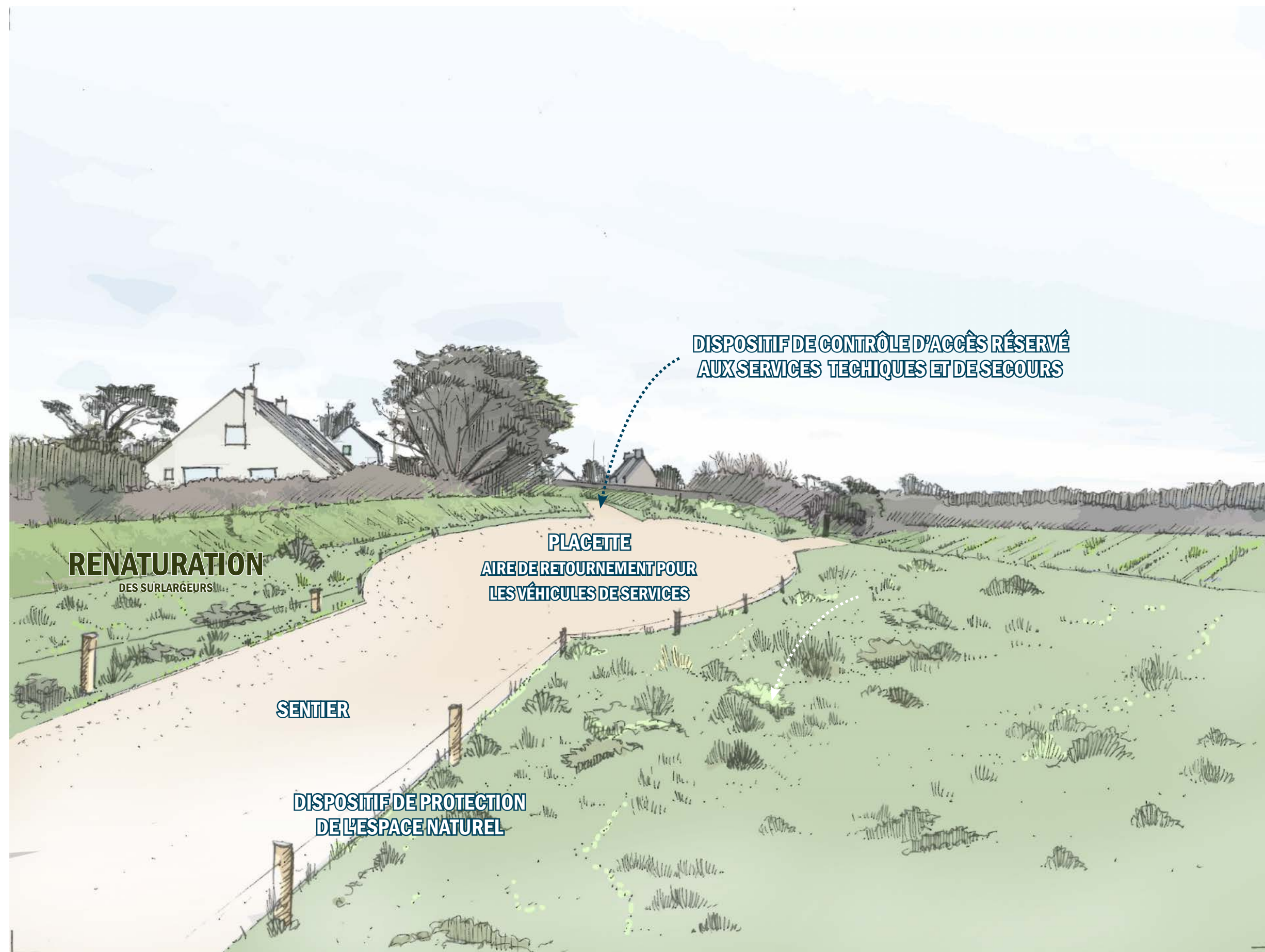






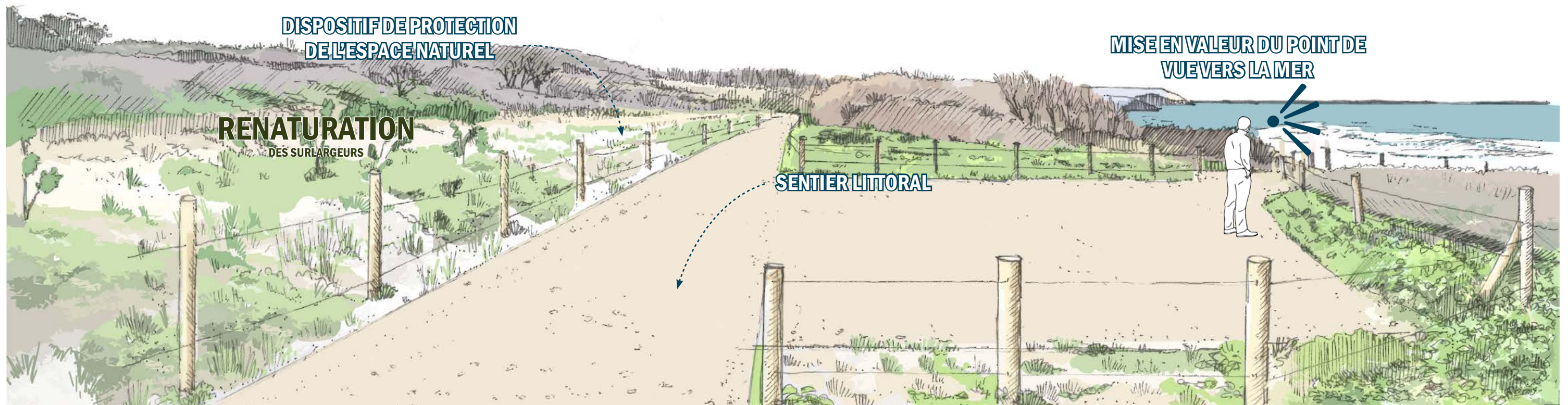
LE DÉBOUCHÉ DE LA ROUTE DE LA PALUE : UNE NOUVELLE ENTRÉE PIÉTONNE





L'ACTUELLE AIRE DE DÉPÔT : RENATURATION DE LA DUNE ET MISE EN VALEUR DU SENTIER





STRATÉGIE DE RENATURATION ET DE PROTECTION DE LA DUNE

PLUSIEURS STRATÉGIES DE RENATURATION



STRATÉGIES DE RENATURATION

RENATURATION SPONTANÉE PAR SIMPLE MISE-EN DÉFENS

Simple mise-en-défens pour revégétalisation spontanée (lisse double fil ou ganivelle basse)

RENATURATION DES ZONES PIÉTINÉES, CHEMINEMENTS SAUVAGES

Scarification du sol
déblais , remblais éventuel
transplantation éventuelle ou revégétalisation spontanée

RENATURATION DES ZONES MINÉRALES/ARTIFICIALISÉES

Décroutage de la couche d’enrobé
Empierrement de la structure de chaussée conservé
Scarification de la surface et apport de sable
Récolte de graines sur site
Ensemencement et/ou transplantation et/ou plantation

QUELLE TECHNIQUE POUR QUELLE ZONE ?

Avant toute intervention sur le milieu, il est nécessaire d’établir un état des lieux précis. C’est cet état des lieux qui permet de déterminer la modalité de restauration la plus adéquate et par la suite d’effectuer un suivi des habitats. En fonction des zones à revégétaliser les techniques les plus adaptées vont varier.



STRATÉGIE DE GESTION DU SITE

La gestion de la végétation du site de la Palue et de sa plage, situés sur la presqu'île de Crozon, est essentielle pour préserver la biodiversité et les habitats naturels de cette zone protégée. Le Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 du bois de Lesteven, bien que principalement axé sur cette forêt spécifique, fournit des orientations générales applicables à l'ensemble du réseau Natura 2000, et plus largement les sites naturels comme le site de la Palue.

L'équilibre fragile du site de la Palue et de sa plage repose sur une gestion concertée impliquant les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels, les associations et les usagers. À travers ces actions, il s'agit de préserver un patrimoine naturel exceptionnel tout en permettant un accès raisonné et respectueux à ce milieu unique.

LES OBJECTIFS DE GESTION :

PRÉSERVATION DES HABITATS NATURELS ET DES DYNAMIQUES ÉCOLOGIQUES

Les dunes et zones humides de la Palue constituent des habitats d'intérêt communautaire protégés par le réseau Natura 2000. Leur conservation repose sur le maintien des processus naturels comme la mobilité des dunes et le régime hydrique des prairies humides.

Actions :

- Favoriser la fixation naturelle des dunes par la végétation indigène (oyats, euphorbes, panicauts) tout en évitant l'introduction d'espèces non adaptées.
- Préserver les zones humides en évitant leur assèchement et en favorisant leur rôle de tampon hydrologique.
- Sensibiliser les usagers et visiteurs aux rôles écologiques des dunes et des marais littoraux.

CONTRÔLE ET LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES ET PERTUBATRICES

La prolifération d'espèces végétales exotiques peut menacer les espèces locales. Une surveillance régulière et des actions d'éradication ciblées sont nécessaires pour prévenir leur expansion. Certaines espèces végétales introduites, comme le séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*) ou le baccharis (*Baccharis halimifolia*), peuvent envahir le milieu et concurrencer la flore locale, mettant en péril l'équilibre écologique du site.

Actions :

- Surveillance et arrachage manuel des espèces invasives avant leur propagation.
- Restauration des habitats dégradés par le reboisement d'espèces indigènes et la stabilisation des dunes.

GESTION DE LA FRÉQUENTATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

La fréquentation touristique doit être encadrée pour minimiser son impact sur la végétation. Cela inclut la mise en place de sentiers balisés, la sensibilisation des visiteurs et la limitation de l'accès à certaines zones sensibles.

La plage de la Palue est très prisée des surfeurs et des randonneurs, ce qui peut entraîner un piétinement excessif de la végétation dunaire et une érosion accélérée. De plus, la circulation de véhicules non autorisés dans certaines zones peut avoir un impact destructeur.

Actions :

- Mise en place de sentiers balisés pour canaliser la circulation des visiteurs et éviter le piétinement des dunes.
- Installation de panneaux d'information sur la fragilité des écosystèmes dunaires et humides.
- Travail de sensibilisation auprès des écoles, des associations locales et des pratiquants d'activités nautiques pour encourager une approche écoresponsable.

SUIVI SCIENTIFIQUE ET ADAPTATION DES MESURES

Des études régulières permettent d'évaluer l'état de la végétation et l'efficacité des mesures de gestion mises en place, ajustant les actions en fonction des résultats obtenus.

Afin d'assurer une gestion efficace et adaptée aux évolutions du site, un suivi régulier de l'état de la végétation et de la biodiversité est essentiel.

Actions :

- Mise en place d'un programme de suivi floristique et faunistique en partenariat avec des organismes scientifiques et associations locales.
- Cartographie et analyse des évolutions de la végétation pour ajuster les mesures de conservation.
- Participation des habitants et des visiteurs à des projets de sciences participatives (observation de la faune et de la flore, signalement d'espèces invasives).

SURFACE AMÉNAGÉE/RENATURÉE



Secteurs	Périmètre	Surfaces				
		Surface aménagée	Imperméable	Semi-perméable	Perméable	Surface renaturée
Nouvelle voie d'accès	9162	9162				0
Aire de stationnement	7600	7600	0	5203	2397	0
Débouché de la route de la Palue	3400	978	475	502	0	2422
Var Poul	930	320	0	320	0	610
Aire de dépôt (du bas) + alvéoles	5630	0	0	0	0	5630
TOTAL	26722	18060	475	6025	2397	8662
TOTAL (hors nouvelle voie)	17560	8898				8662



APPROCHE RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE AU REGARD DU PROJET

UN MILLEFEUILLE ADMINISTRATIF ET DE RÉGLEMENTATIONS

LOI LITTORAL
Loi n°86-2 du 3 janvier 1986,
relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral

ZONE DE PRÉSUMPTION ET DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE



LÉGENDE :

-  Bande des 100 m
-  Espaces remarquables du littoral



LÉGENDE :

-  Zone de prévention et de prescription archéologique

UN ESPACE NATUREL PROTÉGÉ
 LES RÉGLEMENTATIONS À VALEUR ENVIRONNEMENTALE



LÉGENDE :

-  Natura 2000 - Directive ZICO
-  ZNIEFF de type 1
-  PNMI

UN ENSEMBLE EXCEPTIONNEL DE SITE CLASSÉ, INSCRIT
 LES RÉGLEMENTATIONS À VALEUR
 ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE



LÉGENDE :

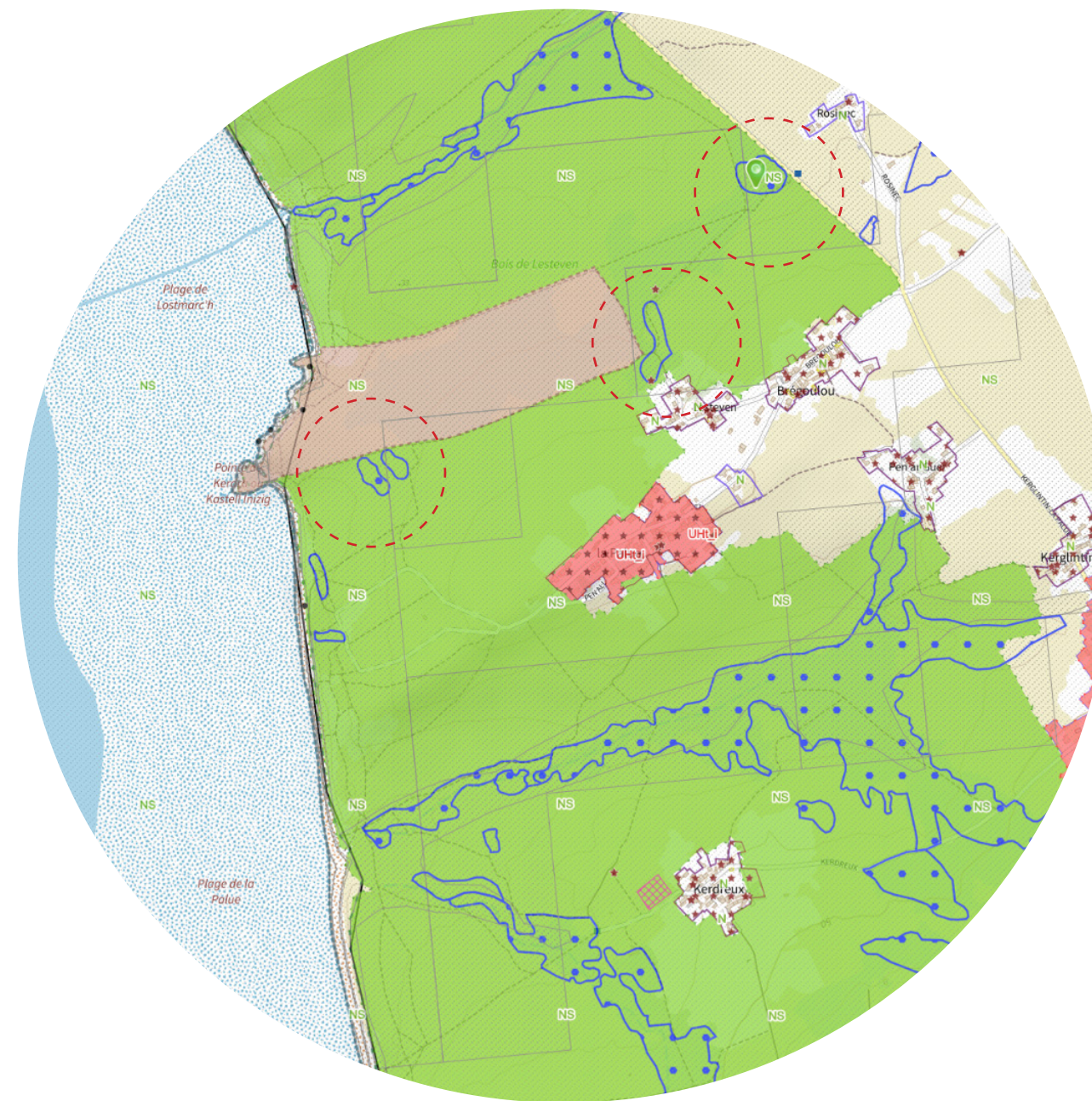
-  Monument historique et périmètre des 500 m
-  **Site classé** du Cap de la Chèvre (4 juillet 1983)
- site pittoresque, scientifique et historique
-  **Site inscrit** (4 février 1985) - pour les hameaux
-  ONF
-  Zone de préemption ENS



Zone UHT_i - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles, à constructibilité limitée

Zone N - Zone naturelle à préserver en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt historique ou écologique ou de leur caractère d'espace naturel

Zone NS - Zone naturelle à protéger en application de l'article L.121-23 du code de l'urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral



Zone humide

UN FONCIER MORCELÉ



LÉGENDE :

	Conservatoire du littoral
	ONF
	Communal géré par l'ONF
	Communal
	Privé

RÉCAPITULATIF

PRINCIPALES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AU PROJET

PROCÉDURES À RÉALISER

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

- Projet de création de route, création de plus de 50 unités de stationnement, tous travaux dans les espaces remarquables du littoral, travaux créant une emprise de plus de 10 000m²

ÉTUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

- Tout projet pouvant avoir une incidence sur un site Natura 2000 ou les espèces qui y sont présentes
- Et faisant l'objet d'un examen au cas par cas

ACQUISITION PARCELLAIRE

- Lorsque l'acquisition à l'amiable n'est pas envisageable, une procédure d'expropriation est possible.
- Déclaration d'utilité publique à réaliser pour justifier de la nécessité d'exproprier ; enquête publique et enquête parcellaire puis phase judiciaire

AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

- Tout projet conduisant à déboiser une parcelle (tout ou partie). Dépôt avec le permis d'aménager.

PERMIS D'AMÉNAGER AVEC AUTORISATION SPÉCIALE

- Tous travaux en site classés

PROCÉDURES PROBABLE

ÉTUDE D'IMPACT

- Inventaires faune et flore sur quatre saisons
- Étude de la compatibilité du projet aux plans et programmes applicables
- Enquête publique à l'issue du dépôt de la réponse de l'autorité environnementale.
- Définit les mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires.

PROBABLE SELON
IMPACTS SUR LA
RÉPONSE APRÈS LE
CAS PAR CAS

DÉCLARATION OU AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

- Tout projet impactant le régime de ruissellement des eaux, les zones humides, les cours d'eau et les berges.
- Des seuils édictés à l'article R214-1 du code de l'environnement permettent de connaître la procédure à réaliser ou non

PROBABLE SELON
IMPACTS SUR LES
MILIEUX

DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES

- Lorsqu'un projet entraîne la destruction potentielle ou avérée d'espèces protégées ou de leurs habitats.

PROBABLE SELON
IMPACTS SUR LES
ESPÈCES ET HABITATS

ZONE DE PRÉSUMPTION ET DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

- Proximité immédiate du projet, consultation de la DRAC nécessaire

PROBABLE SELON
L'AVIS CONSULTATIF DE
LA DRAC



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

CONTRAINTES DE MISE EN OEUVRE

Plusieurs contraintes doivent être prises en compte afin d'assurer la réalisation des travaux dans le **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR ET DES USAGES DU SITE**.

Cette note sera amenée à évoluer en fonction des contraintes spécifiques identifiées lors des phases de conception et de réalisation du projet, en prenant en compte les contraintes réglementaires.



CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

• TRAVAUX D'ABATTAGE HORS PÉRIODE DE NIDIFICATION

Les travaux d'abattage et d'élagage des arbres devront être réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux, généralement comprise entre mars et juillet.

• TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE VOIRIE EN PÉRIODE FAVORABLE

Les interventions sur le sol (terrassements, voirie) devront être programmées au printemps ou en été, en dehors des périodes sensibles pour les zones humides afin d'éviter leur altération.

• GESTION DES EAUX PLUVIALES (EP)

Mise en place d'un système de gestion et d'infiltration des eaux pluviales adapté pour prévenir l'érosion, limiter le ruissellement et assurer la protection des milieux aquatiques.

• PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Mise en place de mesures de protection pour les espèces faunistiques et floristiques sensibles présentes sur le site (barrières de protection, zones de quiétude).

• PRÉSERVATION DES SOLS ET DES HABITATS NATURELS

Adoption de techniques de construction et d'aménagement respectueuses pour limiter la dégradation des sols et favoriser leur régénération.



CONTRAINTES TECHNIQUES ET DE CHANTIER

• GESTION DES ACCÈS ET DU PUBLIC DURANT LES TRAVAUX

- Mise en place d'une signalétique claire et visible pour informer le public.
- Délimitation des zones de chantier et mise en place de dispositifs de sécurité (barrières, balisages).
- Organisation de cheminements provisoires sécurisés pour les piétons, stationnements temporaire, etc.

• ASSURER UNE CONTINUITÉ DE SERVICE ET D'ACCÈS

- Maintien d'un accès aux zones touristiques et aux services pendant les travaux.
- Coordination avec les acteurs locaux et les services de secours pour garantir la fluidité et la sécurité des déplacements.
- Phasage des travaux pour limiter les perturbations et adapter le calendrier aux pics de fréquentation touristique.

• GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER

- Tri et valorisation des déchets selon la réglementation en vigueur.
- Mise en place d'un plan de gestion pour l'évacuation et le traitement des déchets.



CONTRAINTES ADMINISTRATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

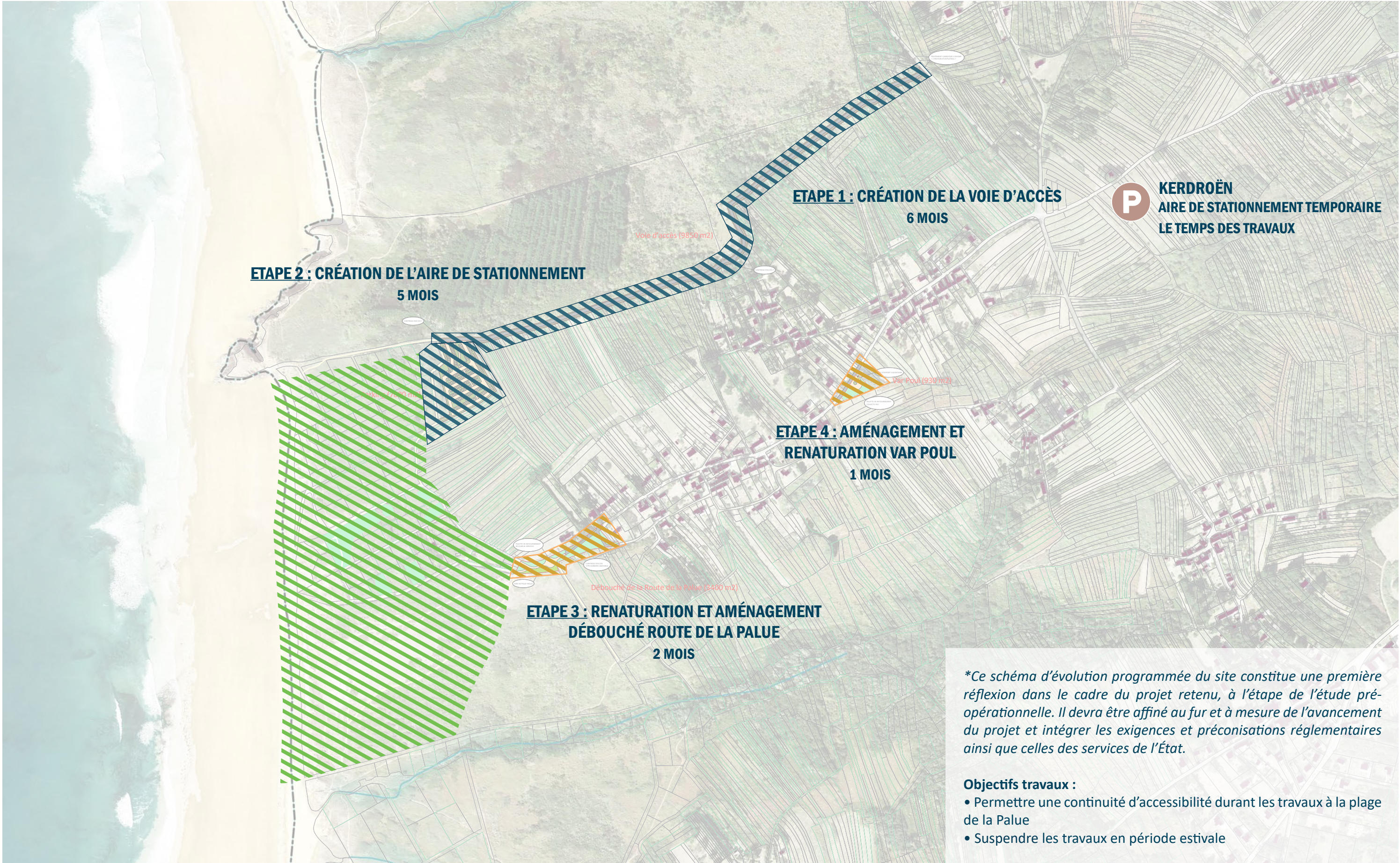
• OBTENTION DES AUTORISATIONS

- Respect des réglementations locales et nationales en matière d'urbanisme et d'environnement.
- Démarches pour l'obtention des autorisations nécessaires (permis d'aménager, déclaration de travaux, autorisations environnementales, etc.).
- Consultation préalable de la DRAC : avis consultatif pour préciser si le projet nécessite la réalisation d'un diagnostic archéologique et de fouilles préventives.

• RESPECT DES NORMES ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

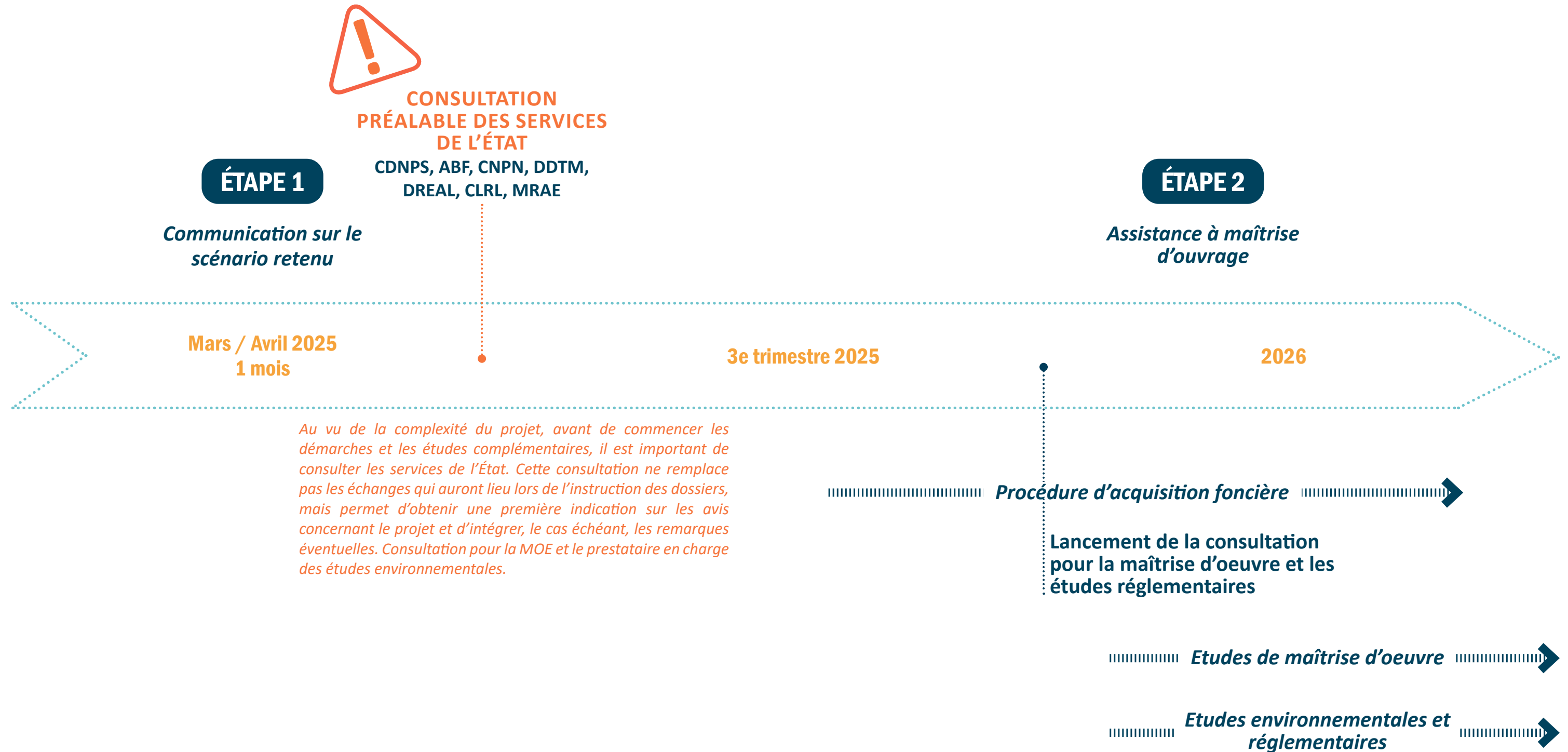
- Application des normes en matière d'accessibilité.
- Conformité avec les recommandations techniques pour les aménagements paysagers et infrastructures routières.

SCHÉMA DE L'ÉVOLUTION PROGRAMMÉE DU SITE



PLANNING DES ÉTUDES À VENIR ET DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

LES GRANDES ÉTAPES



PHASE 3

Affiner le scénario retenu, afin de définir un programme de travaux et d'études complémentaires éventuelles et une enveloppe financière

RÉUNION DE CADRAGE DE LA REPRISE DE L'ÉTUDE (EN VISIO) : MERCREDI 15 JANVIER - 14H-15H

- Cadrage de la poursuite des études, rappel des objectifs de la phase 3 et échange autour du scénario retenu



COTECH - RÉUNION DE TRAVAIL AUTOUR DU SCÉNARIO RETENU : JEUDI 06 FÉVRIER - 14H-16H

- Echanges et précisions autour du scénarios retenu et des ambiances souhaitées



COPIL - RÉUNION DE RESTITUTION : JEUDI 13 MARS - 14H-16H

- Validation du scénario retenu et du programme prévisionnel des travaux



COMMUNICATION SUR LE PROJET RETENU : MAI/JUIN

- Communication sur le projet retenu et le programme prévisionnel des travaux



Agence de Quimper
18 rue de Locronan
29000 QUIMPER

COMMUNE DE CROZON (29)

AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA PALUE DIAGNOSTIC ET ÉTUDE D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

PHASE 3 - DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU SCÉNARIO RETENU
ET DÉFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



et sur notre site internet : www.dci-environnement.fr

